Conseil juridique, fiscal et économique aux petites et moyennes entreprises (PME/KMU) non établies en Allemagne

Nous correspondons également en français.

DELCKER
Anwalts- und Steuerkanzlei · Karlsruhe - Berlin

Situation initiale :

Les petites et moyennes entreprises françaises aimeraient accéder au marché allemand. La question est de savoir s´il est plus opportun pour elles de créer un établissement ou une filiale en Allemagne, ou alors dans un premier temps piloter les activités opérationnelles à partir de la France. Elles aimeraient dès le départ avoir des informations quant à la solvabilité des partenaires éventuels basés en Allemagne.

Solutions possibles :

- Créer un établissement avec un représentant indépendant
- Créer un établissement avec un représentant salarié
- Créer une filiale au lieu offrant les avantages fiscaux les plus favorables
- Collaborer avec un agent commercial en Allemagne
- Affecter des employés dans des entreprises partenaires en Allemagne
- Domicilier un établissement en Allemagne. Nous pouvons vous servir de domiciliataire.

Conséquences fiscales :

- Déclarations des acomptes et déclarations annuelles de TVA au centre des impôts
- Optimisation fiscale grâce au règlement de la TVA lors des encaissements / paiements
- Utilisation du taux réduit de TVA de 7% en Allemagne grâce à l´application des règles de territorialité
- Répartition de la TVA sur les prestations de transport

Obligations en Allemagne :

- Enregistrement de l´entreprise auprès de la commune
- Attribution d'un numéro d´identification de l´employeur par l'agence pour l'emploi
- Enregistrement auprès du centre des impôts compétent pour l´attribution d´ un numéro d'identification fiscale

- Demande adressée au bureau central des impôts pour l'attribution d'un numéro de TVA intracommunautaire
- Tenue de la comptabilité, déclarations de TVA et autres déclarations fiscales
- Gestion de la paie en vue du règlement des cotisations sociales et des taxes
- Établissement des états financiers, audités ou non audités
- La liste n'est pas exhaustive

DELCKER
Anwalts- und Steuerkanzlei · Karlsruhe - Berlin

Qui sommes-nous :

- Nous conseillons et accompagnons les entreprises basées dans l'UE depuis plus de 20 ans simplement, efficacement et avec succès. Nous correspondons aussi bien en allemand, en anglais qu´en français.
- Nous sommes un cabinet d´avocats, de conseil fiscal et de conseil aux entreprises basé à Karlsruhe (sud de l'Allemagne) et à Berlin (nord de l'Allemagne).
- Nous sommes une association d'avocats, de conseillers fiscaux et conseillers d´entreprises, qui depuis de nombreuses années s´est spécialisée dans les questions juridiques, fiscales et économiques des petites et moyennes entreprises présentent dans l'UE, déjà actives en Allemagne ou désireuses de s´y implanter.

Honoraires / Avantages :

En raison de notre structure à taille humaine, il nous est possible de maintenir nos honoraires dans une marge accessible aux petites et moyennes entreprises.

Information :

- Adresse générale : kontakt@delcker.de
- Adresse particuliere : fiscaliste.avocat.allemagne@delcker.de

DELCKER Anwalts- und Steuerkanzlei
Dr. Ute Renschler-Delcker & Matthias Delcker
D-76227 Karlsruhe, Geigersbergstr. 37
Téléphone : + 49 721 42 62 5
Téléfax : + 49 721 40 43 85
www.delcker.de

DELCKER
Anwalts- und Steuerkanzlei · Karlsruhe - Berlin